

IDENTIFICATION	
Section :	Immobilier
Intitulé de l'UE :	Expertise et évaluation immobilières
Code de référence :	715809U32D1
Nombre de périodes :	200
Nombre de crédits ECTS :	18

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : Attestations de réussite des unités de formation - « Eléments de métrés » code 71 58 05 U32 D1 - « Technologie de la construction et connaissance des matériaux » code 71 58 09 U32 D1
Finalités particulières : L'étudiant sera capable de réaliser tout type d'expertise Notion de l'expertise judiciaire Etat des lieux à l'entrée et à la sortie locative Etat des lieux constructif (dit avant travaux) et récolement Notions de mesurage in situ Expertise de valeur avec calculs de valeurs spécifiques telles que : - Valeur vénale - Valeur intrinsèque - Valeur de reconstruction

- Valeur en vente forcée
- Valeur en vente publique
- Valeur de terrain nu et encombré

Contenu du cours :

Notions et connaissances sur base d'expériences, d'anecdotes, de cas concrets

Bibliographie :

- Loi du 11-02-2013 organisant la profession d'agent immobilier
- VADE-MECUM de l'expertise judiciaire (commission Tribunal de 1ère instance-arrondissement de Liège.
- Loi du 15-05-2007 Réforme de l'expertise judiciaire.
- L'évaluation immobilière en pratique (2ème édition) de chez KLUWER par Roger Braconnier
- Notes de cours

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Curro Eric

METHODOLOGIE

Pédagogie participative

Méthodologie visant le socio-constructivisme. Implication des étudiants par et de manière non-exhaustive : la réflexion et la compréhension ainsi que le partage d'idées.

SUPPORTS

Les cours se trouvent sur la plate-forme Moodle

Projections en classe d'exemples de rapports et cas spécifiques.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Evaluations intermédiaires après 100 périodes (Techniques d'expertise 1073-1) et évaluation certificative en fin d'UE 1073-2

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

À partir d'analyses de bien immeubles, en exploitant le matériel informatique approprié, de consignes et en utilisant le vocabulaire ad hoc,

- d'établir tout document officiel relatif aux expertises immobilières, aux expertises judiciaires et aux arbitrages ;
- d'effectuer différentes évaluations selon les buts poursuivis.

UTILISATION DE L'IA

L'IA pourrait être utilisé par la rédaction de rapports d'expertise devant être remis à l'enseignant dans le cadre de l'évaluation générale. L'enseignant peut toutefois et à tout moment, vérifier les connaissances de l'étudiant sur les travaux réalisés.